



L'ENGAGEMENT ETHIQUE DE GSF DANS LES AFFAIRES



GSF
PROPRETE
& SERVICES ASSOCIES



— AVANT-PROPOS —

Ce document présente les règles éthiques de GSF. Celles-ci sont destinées à servir de ligne de conduite claire et sécurisante à tous les salariés GSF, en France et à l'étranger, et ainsi permettre leur évolution et leur adaptation à des environnements changeants, et particulièrement en ce qui concerne :

- la relation employé/employeur,
- le respect des lois et des engagements,
- la santé et la sécurité,
- les parties prenantes,
- l'entreprise et son éthique.

Créé en 1963 par Jean Louis NOISIEZ, son actuel Président-Directeur Général, GSF s'est toujours investi dans ses métiers, avec des valeurs fortes.

En adhérant au Pacte Mondial de l'ONU en 2005, GSF a ainsi réaffirmé sa politique et ses engagements à respecter les dix principes de sa responsabilité, aussi bien vis-à-vis des Droits de l'Homme, de la réglementation du travail, de la prévention de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

GSF exprime sa politique et ses valeurs dans le document intitulé « Nos convictions ». Elles ont toujours marqué le cœur de son développement. GSF, dans toutes ses démarches, respecte des règles d'éthique, de morale et de droit.

Sophia Antipolis, le 1^{er} mars 2015.



— L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT DE GSF —

« Je suis convaincu que la clé du succès de GSF réside dans l'exceptionnelle faculté d'adaptation dont nous avons toujours fait preuve. Fermes sur les valeurs fondamentales qui constituent notre culture – qualité, proximité, responsabilité, indépendance –, nous avons su composer avec les difficultés, faire évoluer notre métier, ajuster notre activité à un environnement en mutation, construire notre avenir sur l'innovation.

Dans notre secteur d'activité, il est déjà essentiel de pleinement respecter les obligations juridiques : pour donner à nos métiers la noblesse et l'éthique qui leur reviennent. J'ai toujours tenu à ce que GSF soit irréprochable et cohérent en ce domaine.

Aujourd'hui, en droite ligne avec nos valeurs, convaincu qu'un engagement vigoureux en faveur du développement durable est une nécessité, attentif à accompagner nos clients à progresser et anticiper les législations à venir, je suis conscient que notre attractivité et notre notoriété communes ont toujours été en jeu. C'est pourquoi j'ai voulu faire vivre un modèle d'entreprise où performances environnementale, sociétale et économique se nourrissent mutuellement.

Cette déclaration et cette charte éthique démontrent la volonté de GSF de s'engager aux côtés de ses clients et de ses collaborateurs pour construire ensemble un meilleur avenir en abordant les sujets essentiels à sa pérennité. »

Jean Louis NOISIEZ
Président Directeur Général GSF SAS



LES HUMAINS

La relation employé / employeur

Les règles de conduite de GSF doivent s'appliquer à chacun, quelle que soit sa position occupée au sein de l'entreprise (en France et à l'étranger), ou à l'extérieur, et doivent guider à chaque instant les décisions à prendre et ce, dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'efficacité durant son temps de présence sur le lieu de travail, de l'utilisation des ressources de GSF, et des actes d'engagement de GSF par sa signature.

Nous avons toujours incité nos collaborateurs à aborder avec leurs supérieurs et leurs représentants du personnel, toute question ou problème éthique rencontré. Toute question doit recevoir une réponse. En cas de doute sur le bien-fondé d'une décision, et/ou de l'observation d'un manquement à l'éthique dans les affaires, les salariés peuvent s'adresser à la personne pouvant le mieux répondre, dans le respect de la confidentialité :

- la première et la meilleure source d'information est le supérieur hiérarchique direct. Il a pour consigne d'être proche et est le plus à même de comprendre la situation.
- si un problème ne pouvait ainsi être résolu, les salariés sont invités à prendre contact avec l'établissement dont ils dépendent et qui est à leur totale écoute.

La Direction des Affaires Juridiques et Sociales garantit la cohérence des décisions prises, dans le respect de la législation.

La relation employé/employeur est essentielle à tous les niveaux de l'organisation du Groupe GSF. Cette relation, qui doit être franche, respectueuse et transparente, facilite la discussion, permet d'aborder les problèmes et de trouver des solutions.

GSF s'attache à conserver une organisation à taille humaine. Celle-ci garantit l'écoute qui permet le traitement objectif et équitable des litiges, voire des conflits qui pourraient survenir entre des membres de l'entreprise.

Le respect des lois et des engagements

Le dirigeant, comme tout collaborateur, doit veiller au respect de chaque individu de l'entreprise.

GSF s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives relatives aux Droits de l'Homme en France comme dans les pays tiers.

Conformément à la législation du travail, il n'est fait preuve d'aucune discrimination, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis de chacun des salariés et ce, tout au long de sa carrière. GSF donne des chances égales à tous ses collaborateurs, actuels et potentiels. Cet impératif de non-discrimination s'applique notamment à la fonction, au statut, au sexe, à l'origine ethnique, à l'âge et aux activités sociales, syndicales et religieuses. Les décisions appliquées en matière de ressources humaines se fondent sur des critères professionnels.

Cette démarche s'inscrit dans le respect des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et plus largement, dans une politique d'actions en faveur de la Diversité. Conscient que les collaborateurs de GSF sont une richesse pour le Groupe, ce dernier a à cœur de refléter au travers de ses effectifs, la diversité de la population française. Pour concrétiser l'engagement de GSF envers la reconnaissance

et la valorisation des compétences individuelles et collectives de ces collaborateurs, GSF est depuis 2014 signataire de la Charte de la Diversité.

Soutenu par une communication interne permanente, GSF veille à une sensibilisation de l'encadrement sur ces sujets dès la prise de fonction.

Le service juridique informe régulièrement la Direction Générale de GSF quant aux évolutions juridiques notables et aux événements susceptibles d'affecter l'ensemble des lois et règlements applicables à GSF. De même, il fait valoir son droit d'alerte dès lors que nécessaire.

Le respect de l'individu est au centre des valeurs de GSF. Toute personne a le droit d'évoluer dans un cadre de travail sain, exempt de harcèlements, qu'il soit physique ou moral. Il est donc primordial de traiter les collaborateurs et les partenaires commerciaux avec un respect réciproque.

En cas de manquement à ces règles, des sanctions sont prévues par le Code pénal.

Les dispositions en matière de liberté d'expression d'association, de négociation collective, les dispositifs de protection de la santé et de la sécurité ainsi que les horaires de travail, les salaires et avantages sociaux font l'objet d'une diffusion large, accessible à tous.

GSF veille à une gestion financière rigoureuse permettant la rémunération de l'ensemble des salariés, en fonction de leur classification et du travail effectué, dans le respect du principe général de l'égalité professionnelle femme-homme, et dans celui du principe « à travail égal, salaire égal ».

Une extrême rigueur est appliquée dans le paiement des salaires à la date définie. Dans le cas de recours à des stagiaires, apprentis ou autres contrats aidés, GSF adapte leurs missions au cadre de leur cursus, et s'engage à les encadrer et à leur verser des indemnités et rémunérations dans le strict respect des textes.

GSF s'engage à respecter les lois en vigueur dans tous les pays où la société est représentée

La santé et la sécurité

Le Groupe s'engage à préserver la santé et la sécurité des collaborateurs en mettant tout en œuvre pour assurer leur intégrité physique et morale : prévention, formation et méthodes, dans le respect des référentiels ILO-OSH2001, OHSAS 18001 et MASE.

GSF intègre obligatoirement ces actions dans les documents qu'elle remet à la clientèle et sensibilise ses fournisseurs et sous-traitants. En fonction de l'activité du client, GSF adapte sa façon de travailler pour être parfaitement en accord avec les codes, règlements et procédures d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Il est proscrit aux collaborateurs d'exercer leur activité professionnelle en étant sous l'influence d'une quelconque substance pouvant venir altérer leurs capacités de réflexion, d'action ou de réaction.

Le respect de ces règles par tous permet à GSF de conforter sa différence et d'être une référence dans son secteur professionnel.

LES PARTIES PRENANTES

● La communication

La bonne réputation de GSF résulte d'un effort constant de la part de chacun. La transparence, la sincérité et la clarté doivent être de mise dans toutes les démarches de communication.

Le comportement de tous a une incidence marquante sur la réputation du Groupe. L'adhésion à son éthique exige un comportement exemplaire contribuant à sa construction.

Chacun doit s'assurer, lorsqu'il tient des propos sur les médias sociaux et Internet, qu'il s'exprime de manière déontologique et sans dénigrement aucun, vis-à-vis de son entreprise, de ses clients, de ses collègues...

● La qualité du service

GSF vend des prestations dans le domaine de la propreté et des services associés en répondant à des besoins spécifiques en fonction des diverses activités de sa clientèle. Chaque client bénéficie d'une écoute attentive et d'une approche personnalisée et adaptée.

GSF se doit d'anticiper les besoins de chacun d'entre eux et de répondre pleinement à leurs attentes par la qualité de ses prestations, une exigence et un engagement de chacun de ses collaborateurs.

GSF veille à entretenir des relations basées sur l'intégrité et la confiance.

● Avec les clients

La confiance et l'intégrité s'imposent à tout instant dans les relations avec les clients. Tout au long de la collaboration et en toute autre circonstance, l'honnêteté dans le discours doit traduire le respect de la transparence, et assurer un partenariat s'inscrivant durablement dans un respect mutuel des engagements.

Il convient, pour cela, d'établir et de communiquer des devis au juste prix, correspondant aux attentes du client telles qu'exprimées dans le cahier des charges et de veiller au respect de la confidentialité dans les échanges. Une gestion saine doit être menée à tous les niveaux. La confiance réciproque et constante, au même titre que le respect mutuel, doivent dominer dans les relations avec la clientèle.

L'obtention des marchés doit se faire en application des règles déontologiques excluant toute forme de corruption. Afin de veiller à l'application de ces principes, une supervision est assurée par la hiérarchie. Cette obtention doit également s'effectuer en application de l'ensemble des règles de concurrence.

● Avec les fournisseurs

Dans sa logique d'entreprise à taille humaine, GSF étend ses principes autant à la clientèle qu'aux fournisseurs.

L'acheteur GSF véhicule l'image du Groupe de manière efficace en appliquant les principes de celui-ci.

L'acheteur doit être transparent dans sa démarche et toute information communiquée par un fournisseur, qualifiée de confidentielle, doit être traitée comme telle. Lors de la contractualisation des relations commerciales, il informe son interlocuteur de l'existence de la Charte « L'engagement éthique de GSF dans les affaires » ainsi que de sa mise à disposition en ligne sur le site internet www.gsf.fr.

Tous les fournisseurs font l'objet d'un traitement équitable, tant au niveau de l'information que de la sélection. Les marchés sont attribués sur la base de critères objectifs.

La valeur d'équité vaut également pour l'impartialité dont l'acheteur fait preuve à l'égard des promesses, des engagements, des contrats, des délais de paiement conclus avec les fournisseurs. Cela vaut aussi pour le traitement des litiges et conflits éventuels susceptibles d'intervenir tout au long des relations commerciales.

Le respect des règles du droit du travail est exigé des fournisseurs comme il l'est au bénéfice de tous les salariés : non discrimination, interdiction du travail des enfants, du travail clandestin, respect de l'égalité des chances, de la liberté d'association...

Les règlements effectués auprès des fournisseurs et des sous-traitants, ainsi que tous autres prestataires, sont effectués conformément aux dispositions légales et dans les délais prévus contractuellement.

GSF demande en retour que les fournisseurs, sous-traitants et prestataires fassent preuve de transparence, d'honnêteté et de la plus grande compétence. GSF attend de leur part des produits et des services de qualité répondant à ses exigences.

Avec la concurrence

En France, comme dans d'autres nombreux pays, s'entendre avec des concurrents ou leurs représentants pour fixer ou contrôler les prix est illégal.

GSF ne pratique pas d'entente illicite avec la concurrence en vue d'obtenir un marché. Les prix sont discutés dans le cadre de relations commerciales régulières avec les fournisseurs et les clients.

GSF ne pratique pas davantage d'approche commerciale illicite susceptible de nuire à la libre concurrence.

GSF veille à la sensibilisation de son encadrement sur les sujets relatifs au respect des règles de concurrence et ce, dès la prise de fonction de tout nouveau manager à vocation commerciale. Cette sensibilisation est réalisée lors du module d'intégration « Argumentaire GSF » puis réitérée à l'occasion du module « La pratique administrative et juridique ».

L'ENTREPRISE ET SON ETHIQUE

Cadeaux, invitations

Le personnel est tenu de refuser toute forme de rémunération, toute invitation ou cadeau personnel, autre que dans la stricte limite où ces invitations et/ou cadeaux sont liés à des occasions particulières et correspondent aux pratiques propres aux pays où GSF intervient, et à leurs limites fiscales et légales.

De la même manière, la pratique de remise de cadeaux à des clients doit respecter très strictement les limites légales propres aux pays où GSF intervient, correspondre à un événement particulier (fêtes de fin d'année, conclusion d'une signature ou d'une reconduction de marché, mise en relation commerciale etc.) et ne pas avoir pour objectif final d'influencer une décision ou influencer sur la marche normale des affaires.

Les rémunérations ou remises dans le but d'obtenir un traitement de faveur, sont totalement proscrites.

Corruption et conflits d'intérêt

La corruption n'est pas compatible avec les valeurs de GSF. C'est par la qualité de notre offre et par la compétence de notre personnel que nous gagnons des marchés et fidélisons nos clients. Tous les décaissements sont centralisés chez GSF : aucun collaborateur ne peut engager d'argent de sa propre initiative. Cette organisation interdit la corruption, le blanchiment et la fraude.

Nos principes s'appliquent au secteur privé comme au secteur public, et notre intégrité est reconnue par nos partenaires commerciaux et nos parties prenantes. Ainsi, notre Communication sur le Progrès destinée au Pacte Mondial (COP) est-elle reconnue par l'obtention du niveau Advanced depuis 2013.

Ces dispositions s'appliquent aux plans national et international, et doivent être scrupuleusement respectées par le personnel de GSF ainsi que par nos fournisseurs et sous-traitants.

Les décisions commerciales de GSF sont prises de manière objective sans aucune considération personnelle. Le comportement intègre de chaque collaborateur de GSF garantit la réputation et la pérennité du Groupe.

Usages et versements frauduleux

GSF met à disposition du personnel des matériels et des fournitures destinés au travail de chacun pour réaliser les prestations dans les meilleures conditions. Un usage personnel, et non rémunérateur, de matériel est occasionnellement permis, à la condition de ne jamais entraver la bonne marche de l'entreprise et de restituer le matériel en l'état. En ce qui concerne le matériel informatique, il est demandé de respecter la charte informatique précisant les modalités de son usage.

Des pratiques contraires à ces dispositions, et donc à l'éthique de GSF, le sont également au regard des règlements fiscaux et légaux.

GSF s'engage à ne pas pratiquer d'abus de biens sociaux ou d'utiliser à des fins politiques (en faveur de quelques partis ou instances que ce soit) des fonds ou des biens de la société. Cette règle s'applique aux versements directs ou indirects, que ce soit sous forme de prêts, d'avances, de dépôts ou de dons, de services, de cadeaux ou d'adhésions, et à toute transaction à destination d'une organisation politique notamment.

Propriété de l'information

GSF s'interdit de divulguer à des tiers toute information commerciale qui lui a été confiée à titre confidentiel. Les collaborateurs s'interdisent de dévoiler des informations pouvant porter préjudice à GSF et à tout autre partenaire commercial. Il est demandé d'attacher une importance particulière à la confidentialité lors de l'utilisation des outils informatiques mis à disposition des collaborateurs.

Les audits

GSF dispose d'un service contrôle de gestion et assure que des audits sociaux, portant notamment sur la situation des salariés, sur la conformité à la réglementation du droit du travail, et sur la conformité et l'exactitude des rapports financiers, sont effectués régulièrement tout au long de l'année.

Chaque établissement se voit audité au moins une fois dans les 18 mois. L'ensemble de la hiérarchie est informé des résultats.

Les sanctions

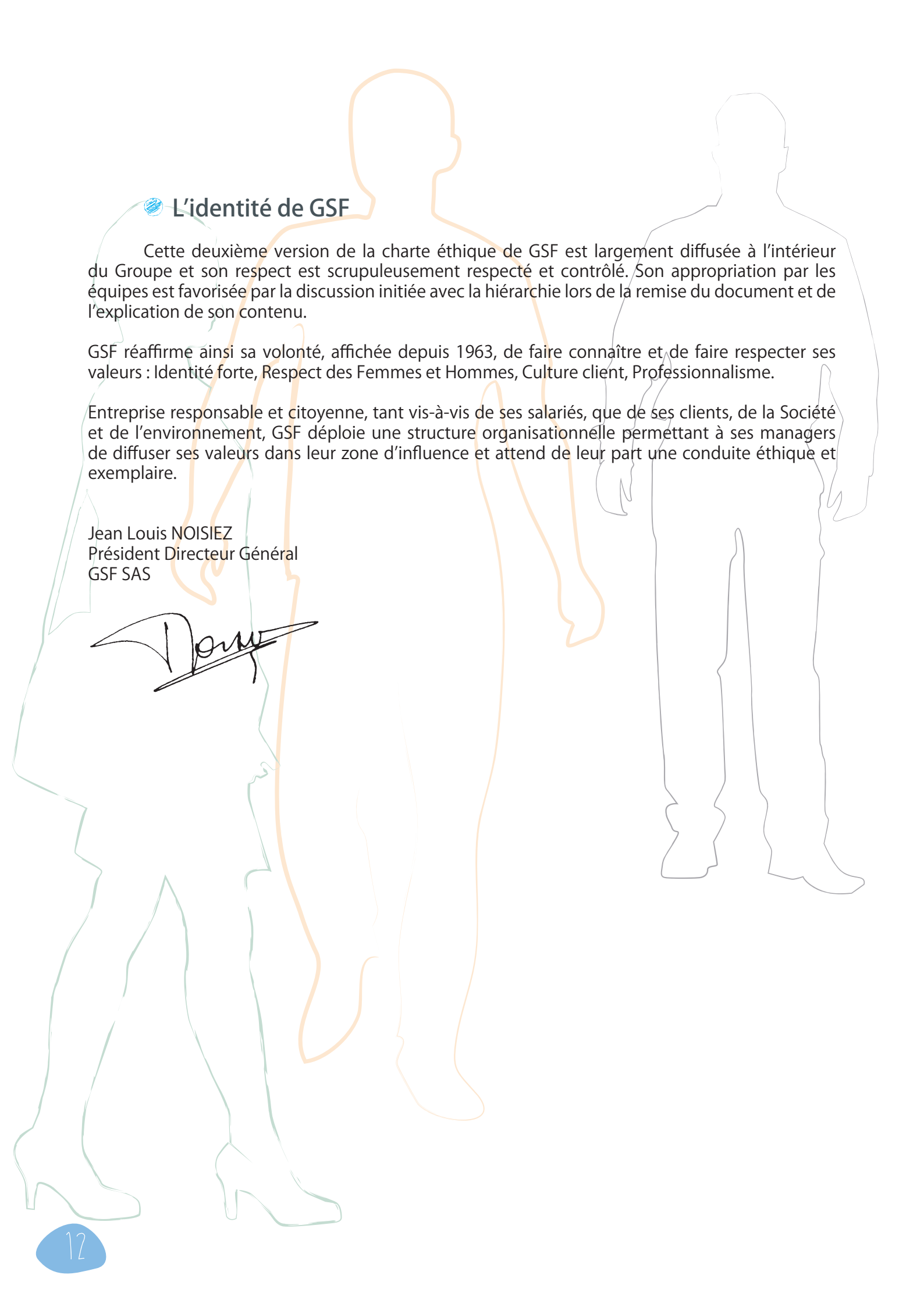
Tout employé qui viole les règles éthiques de GSF s'expose aux sanctions telles que prévues par la législation et le règlement intérieur.

Evaluation de la démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

GSF, en tant que fournisseur et partenaire de grands groupes internationaux est, à ce titre, régulièrement interrogé par ses clients. Pour leur fournir une information objective et pertinente, la démarche RSE du Groupe GSF est depuis 2012 évaluée par la plateforme Ecovadis.

De même, en tant que membre du club Global Compact Advanced et afin de conserver ce niveau de reconnaissance auprès de l'initiative des Nations Unies, nos Communications sur le Progrès (COPs) sont annuellement évaluées par d'autres entreprises membres du club GC Advanced.

Les informations publiées dans les rapports intégrés de GSF, transmis au Pacte Mondial des Nations Unies sous la qualification de Communications sur le Progrès (COPs), sont certifiées par un organisme tiers indépendant depuis 2015.



L'identité de GSF

Cette deuxième version de la charte éthique de GSF est largement diffusée à l'intérieur du Groupe et son respect est scrupuleusement respecté et contrôlé. Son appropriation par les équipes est favorisée par la discussion initiée avec la hiérarchie lors de la remise du document et de l'explication de son contenu.

GSF réaffirme ainsi sa volonté, affichée depuis 1963, de faire connaître et de faire respecter ses valeurs : Identité forte, Respect des Femmes et Hommes, Culture client, Professionnalisme.

Entreprise responsable et citoyenne, tant vis-à-vis de ses salariés, que de ses clients, de la Société et de l'environnement, GSF déploie une structure organisationnelle permettant à ses managers de diffuser ses valeurs dans leur zone d'influence et attend de leur part une conduite éthique et exemplaire.

Jean Louis NOISIEZ
Président Directeur Général
GSF SAS





— DOCUMENTS DE REFERENCE —

- « Nos convictions »
- les « engagements santé-sécurité » au travail
- les incontournables
- la charte informatique
- la charte graphique
- la politique voyages
- les engagements environnementaux
- le rapport annuel « Activité et Engagement Responsable »
- la charte développement durable fournisseurs



